



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 février 2026 2026-02-07

L'an deux mille vingt-six et le mardi dix février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :	Cédric Milani, Maire
Présents :	Marc Rochet, Gilbert Longo, adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,, Conseillers,
Absent excusé et représenté :	Maryline Lortjean (Représentée par Fabien Gallice) Mollier Léa (représentée par Rochet Marc)
Absents non excusés et non représentés :	
Secrétaire de séance :	Karine Mollier

Date de la convocation :04/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents :

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

- **Objet : Délibération Modifications et aménagements de voirie**

Madame Mollion, du service voirie de l'intercommunalité des VDD, s'est rendue sur la commune à la fin du mois de décembre 2025, à la suite de la démolition de la maison située à l'intersection de la route de la Madone et de la route de la Mairie.

Dans un objectif d'amélioration de la visibilité, de l'agrandissement du carrefour et de la sécurisation de la circulation routière, il a été envisagé la mise en place d'un arrêté d'alignement d'environ un mètre linéaire dans le prolongement des clôtures existantes, avec un arrondi au niveau du carrefour pouvant aller jusqu'à environ deux mètres linéaires. Cet arrêté d'alignement sera établi lors du dépôt du permis de démolir, sur les conseils du service voirie des VDD, et pris par Monsieur le Maire.

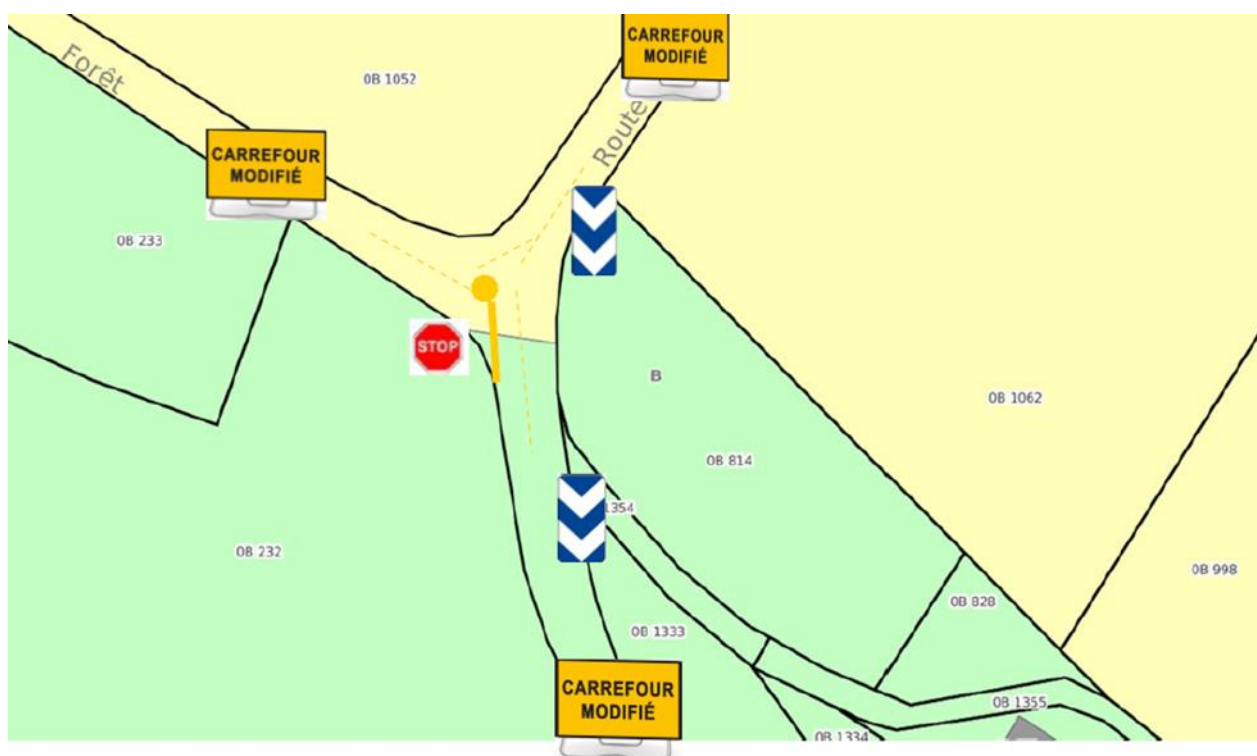
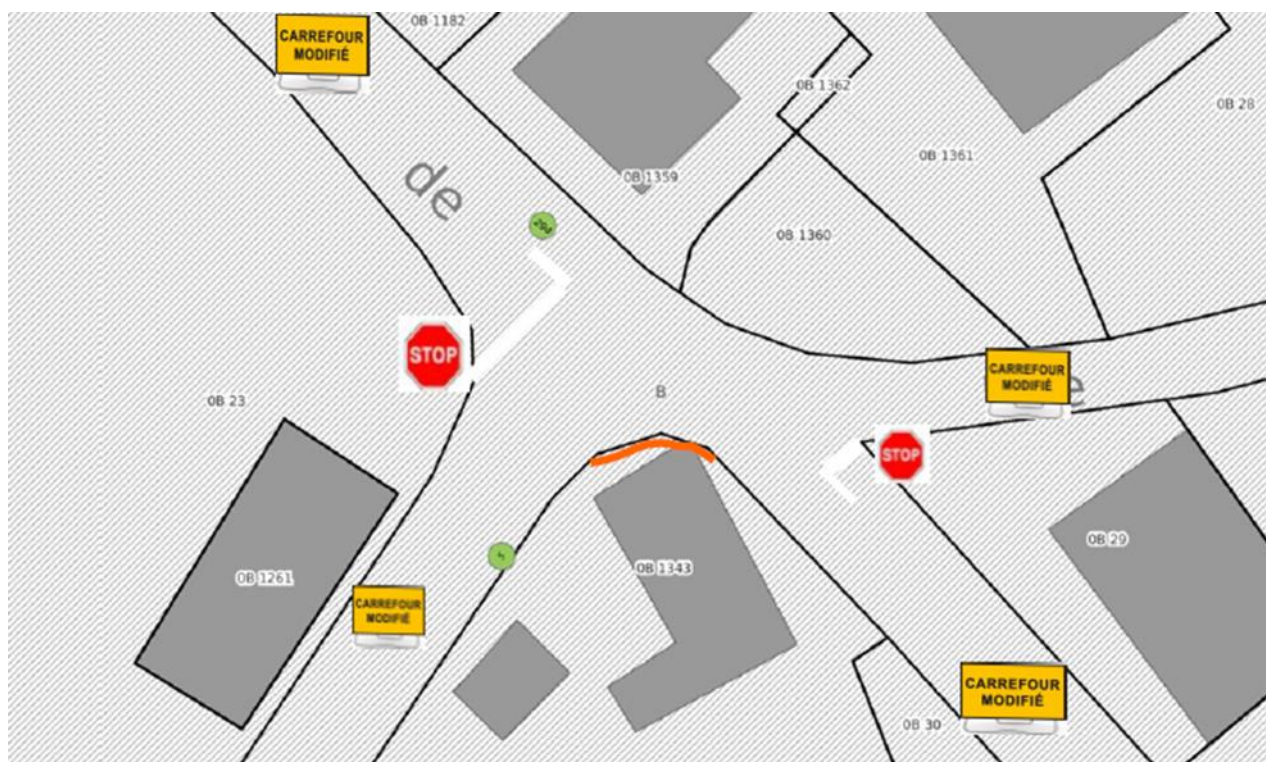
Afin de renforcer la sécurité sur la route de la Mairie, Madame Mollion a proposé l'aménagement du carrefour par l'implantation d'un panneau « stop » sur la route de la Mairie, juste avant le carrefour avec la route de la Madone et la route de l'Arago (direction chemin Neuf), ainsi que la mise en place d'un panneau stop en haut de la route de la Mairie, conformément au schéma présenté.

À l'issue de plusieurs échanges et propositions, les membres du Conseil municipal ont demandé d'étudier, à titre expérimental, la possibilité d'installer deux panneaux « stop » sur la route de la Mairie, celle-ci étant considérée comme propice à des vitesses de circulation élevées.

M Rochet propose de dessiner un rond blanc au milieu du carrefour Madone, Mairie, Arago qui symboliserai un rond-point fictif.

Par ailleurs, il a été évoqué un aménagement du carrefour entre la route de la Forêt et la route de la Madone, comprenant l'installation d'un panneau « stop » sur la route de la Forêt en direction de la route de la Madone, ainsi que la pose de balises de virage de type chevrons blancs et bleus au niveau du virage menant vers la Madone.

Le Conseil municipal a également examiné un possible aménagement au croisement de la route du Mercier et de la route du Partage, ainsi que la mise en place ou l'actualisation de la signalisation de limitation de vitesse à 50 km/h aux entrées et sorties d'agglomération.





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 7 voix sur 9

- **approuve** la réalisation des modifications et aménagements de voirie telle que présentée ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents pour la réalisation de ces travaux et à signer tout document afférent à ce dossier.
- M Marc ROCHET (sans le pouvoir) s'abstient car non favorable à la pose de panneaux STOP sur les projets.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance
Karine Mollier



Le 11 février 2026

Le Maire
Cédric Milani

